

PROTOCOLE REOUVERTURE DES ENCEINTES DE GOLF

Validité à compter du 11 octobre 2021

A afficher dans les enceintes de golf & à communiquer aux pratiquants

1/ RESPECT DES GESTES BARRIERES

- Affiche rappelant les gestes barrières : affichage à l'entrée du club house, à proximité des zones d'accueil.
- Marquage au sol : dans les accueils pour respecter une distance minimale entre les personnes.
- Gel hydroalcoolique : à mettre à disposition dans l'enceinte du club house.
- Port du masque : **OBLIGATOIRE** à l'intérieur du club house

2/ MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

- Référent COVID : une personne par golf, en charge de la mise en application du protocole sanitaire.
- Contrôle des Pass Sanitaires : liste des personnes habilitées à contrôler la validité des Pass Sanitaires doit être affichée dans l'enceinte du golf.
- Recensement de toutes les personnes sur site : conservation des feuilles de départs, des présences en cours, des présences au restaurant du golf, des accompagnateurs, des spectateurs et de toutes autres personnes présentes, et, le cas échéant, leur faire remplir une feuille de présence. Les documents recensant les présences sur site doivent être conservés 30 jours au sein du club.

3/ ACCES A L'ENCEINTE DU GOLF

Le golf, la totalité de son enceinte et de ses structures ouvertes au public, club house y compris, n'est accessible, hors staff, qu'aux personnes :

- **Munies d'un Pass Sanitaire valide**

NB : les moins de 18 ans sont exempts de cette condition

4/ PRATIQUE DU GOLF & RESTAURATION AU CLUB HOUSE

➤ Avant la venue dans l'enceinte du golf :

- Il est fortement recommandé de réserver au préalable : son horaire de départ sur le parcours, son heure de cours, sa table pour se restaurer au club house.
- A ne pas oublier : votre attestation de Pass Sanitaire valide, votre masque
- Fortement recommandé : un flacon de gel hydroalcoolique

➤ **En arrivant dans l'enceinte du golf :**

- Dès votre arrivée dans l'enceinte du golf, IL EST OBLIGATOIRE DE SE PRESENTER :

○ **A L'ACCUEIL DU GOLF, AVANT D'ALLER SUR TOUTES ZONES DE JEU (parcours, practice, zones d'entraînement) POUR PRESENTER VOTRE PASS SANITAIRE VALIDE**

- Si vous ne souhaitez accéder qu'au restaurant du golf, merci de présenter directement votre Pass Sanitaire valide à l'accueil du restaurant.
- **Toute personne non porteuse d'un Pass Sanitaire valide, ou non en conformité avec ces procédures devra quitter immédiatement l'enceinte du golf.**

➤ Pendant la pratique sportive :

- La pratique sportive sera exclusivement de la pratique de loisirs
- Distanciation entre pratiquants : 2 mètres minimum en toutes circonstances
- Il est recommandé aux joueurs de ne pas toucher les drapeaux et les piquets de bornage du terrain. Les joueurs auront la possibilité de le faire uniquement dans le cas où ils se lavent les mains.
- Poubelles : il est recommandé de ne pas les remettre en fonction sur le parcours. Chaque pratiquant devra rapporter et traiter ses déchets à son domicile.
- Voitures partagées :
 - Elles devront être désinfectées entre chaque utilisation
 - Pour les personnes ne vivant pas sous le même toit, il est recommandé :
 - De porter un masque dans la voiturette
 - Ou, de monter à tour de rôle dans la voiturette
- Echanges de cartes de scores entre les joueurs, ou de tous autres objets (crayons, tees, balles,...) : déconseillé, sauf à se laver les mains avec du gel hydroalcoolique après les échanges.

Philippe DANO
Président de la Ligue de golf de Nouvelle Calédonie